

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM (en majuscules) :Prénom :.....

Né(e) le : / /

Adresse :

Code Postal :.....

Tel :.....

Mail :.....

Club : (sans abréviation)..... N°.....

Fédération :.....

N°Licence :.....

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'accident :.....

.....

Reconnait avoir pris connaissance du règlement mis à sa disposition.

Date et Signature:.....

Quelques rappels importants

Identification des participants

La manifestation est ouverte à tous les pratiquants randonneurs.

Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours aux lieux de contrôles intermédiaires ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Accueil des mineurs

La participation des mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié, d'une autorisation parentale ou du tuteur légal et d'un certificat médical d'aptitude de moins de 6 mois.

Comportement routier

Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle. Il ne bénéficie en aucun cas d'une priorité de passage.

Il se doit :

- d'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur,
- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières
- de porter le gilet de haute visibilité en cas de circulation nocturne et de mauvaises conditions de visibilité
- La responsabilité personnelle de la participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Equipement des cycles

Les cycles utilisés par les participants sont mus exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en bon état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Port du casque

Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé. Il est obligatoire pour tous les mineurs.

Abandon : En cas d'abandon prévenir l'organisation.